

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté de La Haute-Yamaska tenue le mercredi 20 janvier 2021 à compter de 19 h par vidéoconférence et à huis clos conformément à l'Arrêté numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux du 2 octobre 2020. L'enregistrement de cette séance du conseil est publié sur le site Web de la MRC, conformément au même Arrêté.

PRÉSENCES : M. René Beauregard, maire de Saint-Joachim-de-Shefford, M. Pascal Bonin, maire de la ville de Granby, M. Éric Chagnon, maire du canton de Shefford, M. Marcel Gaudreau, maire de Saint-Alphonse-de-Granby, M. Pierre Fontaine, maire de Roxton Pond, M. Jean-Marie Lachapelle, maire de la ville de Waterloo, M. Philip Tétrault, maire du village de Warden, tous formant quorum sous la présidence de M. Paul Sarrazin, préfet et maire de Sainte-Cécile-de-Milton

Mme Johanne Gaouette, directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Judith Desmeules, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, M. Grégory Carl Godbout, greffier par intérim, et Mme Marlène Pawliw, coordonnatrice aux communications, sont également présents.

2021-01-007 **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le quorum étant atteint, il est proposé par M. le conseiller Philip Tétrault, appuyé par M. le conseiller Pierre Fontaine et résolu unanimement d'ouvrir la séance à 19 h 01.

Note : **POPULATION EN VIGUEUR POUR 2021**

La liste comprenant la population de chaque municipalité sur le territoire de la MRC en 2021, selon le décret numéro 1358-2020 du gouvernement du Québec, est déposée.

2021-01-008 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marie Lachapelle, appuyé par M. le conseiller Éric Chagnon et résolu unanimement que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté comme suit :

Présences et constatation du quorum

Population en vigueur pour 2021

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 16 décembre 2020 et de la séance ordinaire ajournée du 13 janvier 2021
3. Période de questions
4. Aménagement du territoire :
 - 4.1 Demande d'avis de conformité au schéma d'aménagement et de développement révisé par la Ville de Granby :
 - 4.1.1 Règlement numéro 0990-2020 modifiant le Règlement numéro 0677-2017 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) afin d'assujettir le cadre bâti et l'aménagement des terrains de la rue Saint-Jude Sud au sud de la rue Valmore-Boisseau au contrôle d'un PIIA, initialement adopté sous le projet de règlement numéro PP28-2020

- 4.2 Demandes d'avis d'opportunité pour des règlements adoptés par la Ville de Granby :
 - 4.2.1 Règlement numéro 0980-2020 décrétant une dépense et un emprunt pour le versement d'une quote-part des bénéficiaires autre que le promoteur concernant des travaux d'infrastructures sur la rue Magnone et les frais d'escompte et d'émission pour une dépense et un emprunt de 121 800 \$
 - 4.2.2 Règlement numéro 0985-2020 autorisant des dépenses en immobilisations concernant des travaux d'infrastructure de rues et de réseaux et de bâtiment, et les frais d'escompte et d'émission pour une dépense de 14 327 000 \$ et un emprunt de 11 542 420 \$
- 5. Cours d'eau :
 - 5.1 Libération de la garantie d'exécution du contrat numéro 2017/007 pour les services professionnels d'ingénierie relativement à l'amélioration de l'hydrologie du cours d'eau Bouchard à Granby
 - 5.2 Cours d'eau sans nom, situé dans le secteur de la rue Guertin à Granby – Réception finale des travaux et libération des garanties d'exécution pour les contrats numéros 2018/002 et 2019/002 – Activité A
 - 5.3 Cours d'eau Gervais à Roxton Pond – Réception finale des travaux et libération de la garantie d'exécution en lien avec le contrat numéro 2019/002 – Activités B et C
 - 5.4 Grand cours d'eau – Acte de répartition finale et autorisation de paiement
 - 5.5 Grand cours d'eau et sa Branche 3 – Entente avec la MRC de Rouville relative à la gestion de travaux
- 6. Plan régional des milieux humides et hybrides :
 - 6.1 Plan régional des milieux humides et hydriques – Octroi d'un mandat pour l'accompagnement de la MRC à la réalisation du plan régional des milieux humides et hydriques
- 7. Gestion des matières résiduelles :
 - 7.1 Modification de la réserve de roulement de conteneurs
 - 7.2 Octroi d'un contrat pour la fabrication et la livraison de conteneurs mixtes
 - 7.3 Mandat à l'Union des municipalités du Québec – Adhésion au regroupement pour l'acquisition et la livraison de bacs roulants pour matières organiques et matières recyclables
 - 7.4 Octroi d'un contrat pour la conception graphique des publicités et du bilan annuel en gestion des matières résiduelles
- 8. Ressources humaines :
 - 8.1 Fin de probation de la technicienne en comptabilité
 - 8.2 Fin de probation de l'agente de développement, volet Haltes gourmandes et marchés publics
 - 8.3 Assurance responsabilité professionnelle – Déclaration suivant l'embauche d'un avocat au service exclusif de la MRC
 - 8.4 Modification au statut d'emploi du technicien en gestion documentaire
- 9. Bâtiment administratif :
 - 9.1 Lancement d'un appel d'offres pour le nouveau centre administratif de la MRC de La Haute-Yamaska
 - 9.2 Octroi d'un mandat en gestion de projet pour l'année 2021 à la Ville de Granby pour la supervision des mandats de conception des plans et devis, de démolition et de construction du bâtiment administratif de la MRC
- 10. Affaires financières :
 - 10.1 Approbation et ratification d'achats
 - 10.2 Approbation des comptes

- 10.3 Dépôt du rapport mensuel au conseil requis suivant les règlements numéros 2017-303 et 2019-318 ainsi que sous l'article 25 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*
- 10.4 Adoption de la répartition des sommes payables à la MRC pour 2021
- 10.5 Transferts au surplus affecté pour engagements de crédits au 31 décembre 2020
- 10.6 Modification de la résolution numéro 2020-12-499 – Augmentation du surplus affecté « Matières résiduelles »
- 10.7 Adjudication du contrat d'assurances générales 2021
11. Suggestion d'un remplaçant au conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités à la suite de la démission de M. Gilles St-Jean
12. Développement local et régional :
 - 12.1 Fonds local d'investissement :
 - 12.1.1 Autorisation de signature – Avenant au contrat de prêt entre le gouvernement du Québec et la MRC conclu dans le cadre du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises
 - 12.1.2 Octroi de prêts dans le cadre du Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises
 - 12.2 Partenariat avec le Cégep de Granby pour le programme de formation En affaires pour réussir – Travailleurs autonomes et entrepreneurs actionnaires
 - 12.3 Ratification de signature – Avenant au protocole d'entente dans le cadre de l'aide financière octroyée par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour le projet de coopération intermunicipale en loisirs
 - 12.4 Entente de principe pour le renouvellement de l'entente sectorielle pour le programme des Bourses d'initiatives en entrepreneuriat collectif
 - 12.5 Événement Québec : Riche et Savoureux
 - 12.6 Modification de la résolution numéro 2020-04-154 – Frais d'adhésion des membres des Haltes gourmandes
13. Transport collectif :
 - 13.1 Libération de la garantie d'exécution du contrat numéro 2018/001 pour la fourniture d'un service de transport collectif par taxi pour certains trajets sur le territoire de la MRC de La Haute-Yamaska
14. Réseau cyclable :
 - 14.1 Programme d'aide financière pour l'entretien de la Route verte- Attestation des dépenses encourues pour 2020
 - 14.2 Autorisation de signature – Entente avec Les motoneigistes du corridor permanent inc.
15. Demandes d'appui et dénonciations :
 - 15.1 Appui à la proposition de Vidéotron pour le déploiement d'Internet haute vitesse sur le territoire de la MRC de La Haute-Yamaska
 - 15.2 Ville de Bromont – Candidature de la zone d'innovation de Bromont
16. Période de questions
17. Clôture de la séance

2021-01-009

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 DÉCEMBRE 2020 ET DE LA SÉANCE ORDINAIRE AJOURNÉE DU 13 JANVIER 2021

Sur une proposition de M. le conseiller Marcel Gaudreau, appuyée par M. le conseiller René Beauregard, il est résolu unanimement d'adopter les procès-verbaux de la séance ordinaire du 16 décembre 2020 et de la séance ordinaire ajournée du 13 janvier 2021.

Note : PÉRIODE DE QUESTIONS

La première période de questions ne peut être tenue en raison du fait que la présente séance du conseil est tenue à huis clos conformément à l'Arrêté numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux du 2 octobre 2020. Aucune question n'a été transmise au préalable par le public ou les médias.

2021-01-010 DEMANDE D'AVIS DE CONFORMITÉ AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ POUR UN RÈGLEMENT ADOPTÉ PAR LA VILLE DE GRANBY – RÈGLEMENT NUMÉRO 0990-2020 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 0677-2017 SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) AFIN D'ASSUJETTIR LE CADRE BÂTI ET L'AMÉNAGEMENT DES TERRAINS DE LA RUE SAINT-JUDE SUD AU SUD DE LA RUE VALMORE-BOISSEAU AU CONTRÔLE D'UN PIIA, INITIALEMENT ADOPTÉ SOUS LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO PP28-2020

ATTENDU que la Ville de Granby soumet à ce conseil le règlement numéro 0990-2020 adopté le 21 décembre 2020, intitulé « Règlement numéro 0990-2020 modifiant le Règlement numéro 0677-2017 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) afin d'assujettir le cadre bâti et l'aménagement des terrains de la rue Saint-Jude Sud au sud de la rue Valmore-Boisseau au contrôle d'un PIIA, initialement adopté sous le projet de règlement numéro PP28-2020 »;

ATTENDU la recommandation du Service de planification et de gestion du territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé M. le conseiller Éric Chagnon, appuyé par M. le conseiller René Beaugard et résolu unanimement d'approuver le règlement numéro 0990-2020 de la Ville de Granby, le tout conformément aux dispositions de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et de délivrer un certificat de conformité de ce règlement à la municipalité attestant que celui-ci est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

2021-01-011 DEMANDE D'AVIS D'OPPORTUNITÉ POUR UN RÈGLEMENT ADOPTÉ PAR LA VILLE DE GRANBY – RÈGLEMENT NUMÉRO 0980-2020 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT POUR LE VERSEMENT D'UNE QUOTE-PART DES BÉNÉFICIAIRES AUTRE QUE LE PROMOTEUR CONCERNANT DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES SUR LA RUE MAGNONE ET LES FRAIS D'ESCOMPTE ET D'ÉMISSION POUR UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 121 800 \$

ATTENDU l'adoption par la Ville de Granby, le 21 décembre 2020, du Règlement numéro 0980-2020 décrétant une dépense et un emprunt pour le versement d'une quote-part des bénéficiaires autre que le promoteur concernant des travaux d'infrastructures sur la rue Magnone et les frais d'escompte et d'émission pour une dépense et un emprunt de 121 800 \$;

ATTENDU la recommandation du Service de planification et de gestion du territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Éric Chagnon appuyé par M. le conseiller René Beaugard et résolu unanimement que la MRC signifie à la Ville de Granby que le règlement numéro 0980-2020 ne va pas à l'encontre des orientations du schéma d'aménagement et de développement révisé ainsi que des dispositions du document complémentaire.

2021-01-012

DEMANDE D'AVIS D'OPPORTUNITÉ POUR UN RÈGLEMENT ADOPTÉ PAR LA VILLE DE GRANBY – RÈGLEMENT NUMÉRO 0985-2020 AUTORISANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS CONCERNANT DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE DE RUES ET DE RÉSEAUX ET DE BÂTIMENT, ET LES FRAIS D'ESCOMPTE ET D'ÉMISSION POUR UNE DÉPENSE DE 14 327 000 \$ ET UN EMPRUNT DE 11 542 420 \$

ATTENDU l'adoption par la Ville de Granby, le 21 décembre 2020, du Règlement numéro 0985-2020 autorisant des dépenses en immobilisations concernant des travaux d'infrastructure de rues et de réseaux et de bâtiment, et les frais d'escompte et d'émission pour une dépense de 14 327 000 \$ et un emprunt de 11 542 420 \$;

ATTENDU la recommandation du Service de planification et de gestion du territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Éric Chagnon, appuyé par M. le conseiller René Beauregard et résolu unanimement que la MRC signifie à la Ville de Granby que le règlement numéro 0985-2020 ne va pas à l'encontre des orientations du schéma d'aménagement et de développement révisé ainsi que des dispositions du document complémentaire.

2021-01-013

LIBÉRATION DE LA GARANTIE D'EXÉCUTION DU CONTRAT NUMÉRO 2017/007 POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE RELATIVEMENT À L'AMÉLIORATION DE L'HYDROLOGIE DU COURS D'EAU BOUCHARD À GRANBY

ATTENDU le contrat numéro 2017/007 intervenu avec la firme ALPG Consultants inc. pour l'amélioration de l'hydrologie du cours d'eau Bouchard à Granby;

ATTENDU que la fourniture de services est maintenant complétée et la recommandation de M. Mathieu Charest, coordonnateur aux cours d'eau, à l'effet d'accepter la libération de la garantie d'exécution;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Marcel Gaudreau, appuyé par M. le conseiller Pierre Fontaine et résolu unanimement de libérer la garantie d'exécution fournie, au montant de 2 135,66 \$, pour le contrat numéro 2017/007 pour les services professionnels d'ingénierie relativement à l'amélioration de l'hydrologie du cours d'eau Bouchard à Granby.

2021-01-014

COURS D'EAU SANS NOM, SITUÉ DANS LE SECTEUR DE LA RUE GUERTIN À GRANBY – RÉCEPTION FINALE DES TRAVAUX ET LIBÉRATION DES GARANTIES D'EXÉCUTION POUR LES CONTRATS NUMÉROS 2018/002 ET 2019/002 – ACTIVITÉ A

ATTENDU le contrat numéro 2019/002 – Activité A intervenu pour les travaux d'entretien du cours d'eau sans nom, situé dans le secteur de la rue Guertin à Granby;

ATTENDU que les travaux d'entretien dudit cours d'eau se sont terminés à l'automne 2019, que la fourniture de services est maintenant complétée et que la recommandation du coordonnateur aux cours d'eau est à l'effet d'accepter la libération de la garantie d'exécution;

ATTENDU que le contrat d'ingénierie numéro 2018/002 avec la firme Tetra Tech QI inc. est maintenant terminé, que la fourniture de services est complétée et que la recommandation du coordonnateur aux cours d'eau est à l'effet d'accepter la libération de la garantie d'exécution;

ATTENDU qu'une retenue a été prélevée des factures de l'entrepreneur Ostiguy Excavation inc. afin d'assurer la période de garantie d'un an;

ATTENDU que cette période de garantie est échue et que les travaux sont conformes à l'esprit du devis;

ATTENDU qu'une retenue a été faite sur la dernière facture de la firme Tetra Tech QI inc., pour couvrir les frais reliés au rapport de réception définitive;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Éric Chagnon, appuyé par M. le conseiller Pascal Bonin et résolu unanimement de :

1. Verser à l'entrepreneur Ostiguy Excavation inc. la retenue de 1 053,65 \$ conservée en guise de garantie des travaux;
2. Verser à la firme Tetra Tech QI inc. la retenue de 114,97 \$ conservée pour la remise du rapport de réception définitive;
3. Libérer la garantie d'exécution fournie par l'entrepreneur Ostiguy Excavation inc. au montant de 12 795 \$ pour le contrat numéro 2019/002 – Activité A;
4. Libérer la garantie d'exécution fournie par la firme d'ingénieurs Tetra Tech QI inc. au montant de 2 250 \$ pour le contrat numéro 2018/002.

2021-01-015

COURS D'EAU GERVAIS À ROXTON POND – RÉCEPTION FINALE DES TRAVAUX ET LIBÉRATION DE LA GARANTIE D'EXÉCUTION EN LIEN AVEC LE CONTRAT NUMÉRO 2019/002 – ACTIVITÉS B ET C

ATTENDU le contrat numéro 2019/002 – Activités B et C intervenu pour les travaux d'entretien du cours d'eau Gervais situé à Roxton Pond et du cours d'eau Choinière situé à Saint-Alphonse-de-Granby;

ATTENDU que les travaux d'entretien du cours d'eau Gervais se sont terminés à l'automne 2019, que la fourniture de services est maintenant complétée et que la recommandation du coordonnateur aux cours d'eau est à l'effet d'accepter la libération de la garantie d'exécution;

ATTENDU qu'une retenue a été prélevée des factures de l'entrepreneur Huard Excavation inc. afin d'assurer la période de garantie d'un an;

ATTENDU que cette période de garantie est échue et que les travaux sont conformes à l'esprit du devis;

ATTENDU qu'une retenue a été faite sur les factures de la firme Tetra Tech QI inc., pour couvrir les frais reliés au rapport de réception définitive;

ATTENDU la résolution numéro 2020-09-300 concernant les travaux d'entretien du cours d'eau Choinière en lien avec l'activité C du contrat numéro 2019/002;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Philip Tétrault, appuyé par M. le conseiller Pierre Fontaine et résolu unanimement de :

1. Verser à l'entrepreneur Huard Excavation inc. la retenue de 1 355,84 \$ conservée en guise de garantie des travaux pour le cours d'eau Gervais (activité B);
2. Verser à la firme Tetra Tech QI inc. la retenue de 114,98 \$ conservée pour la remise du rapport de réception définitive des travaux pour le cours d'eau Gervais;
3. Libérer la garantie d'exécution fournie par l'entrepreneur Huard Excavation inc. pour le contrat numéro 2019/002 – Activités B et C au montant de 27 034 \$.

2021-01-016

GRAND COURS D'EAU – ACTE DE RÉPARTITION FINALE ET AUTORISATION DE PAIEMENT

Soumis : Acte de répartition finale daté du 1^{er} décembre 2020.

ATTENDU le rapport de réception finale préparé par M. Frédéric Ouellet, ingénieur de la firme ALPG Consultants inc., daté du 29 septembre 2020, relativement aux travaux réalisés dans le Grand cours d'eau à Ange-Gardien;

ATTENDU que le Grand cours d'eau est sous la compétence commune des MRC de Rouville et de La Haute-Yamaska;

ATTENDU que par le biais d'une entente intervenue entre les deux MRC le 5 mars 2019, la MRC de Rouville s'est vu confier la gestion des travaux d'entretien de ce cours d'eau;

ATTENDU que le bassin de répartition a été défini selon les proportions du bassin à 3,43 % à la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby en la MRC de La Haute-Yamaska et à 96,57 % à la Municipalité d'Ange-Gardien en la MRC de Rouville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Jean-Marie Lachapelle, appuyé par M. le conseiller René Beauregard et résolu unanimement :

1. D'approuver et de payer la facture présentée par la MRC de Rouville totalisant 446,45 \$ (montant net);
2. D'accepter l'acte de répartition finale tel que préparé par Mme Denise Leclaire, directrice des services administratifs et des ressources humaines, concernant les travaux effectués dans le Grand cours d'eau;
3. De facturer les frais encourus de 446,45 \$ dans le cadre de ce dossier d'entretien de cours d'eau à 100 % à la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby.

2021-01-017

GRAND COURS D'EAU ET SA BRANCHE 3 – ENTENTE AVEC LA MRC DE ROUVILLE RELATIVE À LA GESTION DE TRAVAUX

Soumis : Projet d'entente entre les MRC de La Haute-Yamaska et de Rouville pour la gestion des travaux de nettoyage, d'entretien ou d'aménagement requis dans le Grand cours d'eau et sa Branche 3.

ATTENDU que le Grand cours d'eau et sa Branche 3 sont des cours d'eau sous la compétence commune des MRC de Rouville et de La Haute-Yamaska en vertu de l'article 109 de la *Loi sur les compétences municipales* et d'un règlement du Bureau des délégués;

ATTENDU qu'une compétence commune en matière de cours d'eau peut s'exercer, soit par l'intermédiaire d'un bureau des délégués, soit dans le cadre d'une entente entre les MRC concernées, conformément à l'article 109 de la *Loi sur les compétences municipales*;

ATTENDU que tous les travaux à exécuter dans le Grand cours d'eau et dans sa Branche 3 seront réalisés entièrement sur le territoire de la municipalité d'Ange-Gardien, dans la MRC de Rouville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Marcel Gaudreau, appuyé par M. le conseiller René Beauregard et résolu unanimement :

1. De conclure une entente intermunicipale avec la MRC de Rouville par laquelle cette dernière se voit confier la gestion des travaux de nettoyage, d'entretien ou d'aménagement requis dans le Grand cours d'eau et dans sa Branche 3 pour donner suite à la résolution numéro 20-11-213 de la MRC de Rouville;
2. D'approuver le projet d'entente tel que soumis et d'autoriser le préfet ou, en son absence, le préfet suppléant et la directrice générale et secrétaire-trésorière ou, en son absence, la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, à signer, pour et au nom de la MRC de La Haute-Yamaska, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus, et à y effectuer toutes les modifications mineures jugées nécessaires.

2021-01-018

PLAN RÉGIONAL DES MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES (PRMHH) – OCTROI D'UN MANDAT POUR L'ACCOMPAGNEMENT DE LA MRC À LA RÉALISATION DU PLAN RÉGIONAL DES MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES

Soumis : Extrait de l'offre de services professionnels de Transfert Environnement.

ATTENDU que la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et favorisant une meilleure gouvernance de l'eau et des milieux associés* (Loi sur l'eau) oblige les MRC du Québec à élaborer un plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) et mettre en œuvre ce PRMHH à l'échelle de son territoire;

ATTENDU que la Loi sur l'eau demande à la MRC de consulter les organismes de bassin versant, les tables de concertation régionale concernées et les MRC des bassins versants concernés afin de tenir compte de leurs préoccupations;

ATTENDU que la MRC souhaite élargir cette démarche de consultation dans le but d'établir une collaboration ainsi que l'engagement de tous les acteurs concernés du milieu;

ATTENDU que la MRC désire faire appel à des professionnels en communication pour l'accompagner dans la réalisation de son PRMHH;

ATTENDU que la MRC a reçu deux offres de services professionnels pour la préparation, l'animation et la modération de rencontres de consultation (volet 1) et une banque d'heures en option pour un accompagnement complémentaire (volet 2);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller René Beauregard, appuyé par M. le conseiller Éric Chagnon et résolu unanimement :

1. D'accepter l'offre de services de Transfert Environnement pour réaliser le mandat d'accompagnement de la MRC dans le cadre de l'élaboration de son PRMHH jusqu'à concurrence d'un montant de 18 000 \$, plus taxes applicables;
2. De désigner comme chef de projet dudit contrat, l'inspectrice et chef de projet, plan directeur de l'eau ou, en son absence, la coordonnatrice aux communications.

2021-01-019 **MODIFICATION DE LA RÉSERVE DE ROULEMENT DE CONTENEURS**

ATTENDU que la MRC a constitué une réserve de roulement de 12 conteneurs (résolutions numéros 2010-03-096, 2010-07-266, 2011-09-247, 2013-12-398 et 2018-10-336) afin de répondre rapidement aux nouvelles demandes de conteneurs qui lui sont faites;

ATTENDU que l'analyse des demandes de conteneurs reçues montre qu'une modification de la réserve est nécessaire en remplaçant un conteneur de matières recyclables à panneau de 8 vg³ par un modèle de 4 vg³;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Pascal Bonin, appuyé par M. le conseiller Philip Tétrault et résolu unanimement de :

1. Modifier la réserve de roulement afin de remplacer un conteneur de matières recyclables à panneau de 8 vg³ par un conteneur de matières recyclables à panneau de 4 vg³;
2. Réaffecter au « surplus affecté – matières résiduelles » la différence entre le montant assumé par le biais de ce surplus lors de l'achat du conteneur 8 vg³ et le montant assumé pour le remplacement par un conteneur 4 vg³ à la réserve de roulement.

2021-01-020 **OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA FABRICATION ET LA LIVRAISON DE CONTENEURS MIXTES**

Soumise : Offre de services de St-Pie Hydraulique inc. pour la fabrication et la livraison de conteneurs mixtes.

ATTENDU que la MRC a demandé des propositions de services pour la fabrication et la livraison de conteneurs mixtes pour la période du 1^{er} janvier au 30 avril 2021;

ATTENDU que quatre entreprises ont déposé une offre de services à savoir, Les Contenants Durabac inc., Entreprises RD Allard inc., Soudure J.M. Chantal inc. et St-Pie Hydraulique inc.;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Éric Chagnon, appuyé par M. le conseiller Philip Tétrault et résolu unanimement :

1. D'adjuger à l'entreprise St-Pie Hydraulique inc. le mandat pour la fabrication et la livraison de conteneurs mixtes sur la base des prix unitaires de 1 685,60 \$ pour un conteneur mixte de 6 vg³ et de 1 975,67 \$ pour un conteneur mixte de 8 vg³, plus taxes applicables, tel qu'indiqué à l'offre de services de ladite entreprise datée du 11 décembre 2020;
2. De désigner comme chef de projet dudit contrat, la chef de projet, volet ordures et matières recyclables ou, en son absence, la chef de projet, volet matières organiques ou la directrice du Service de gestion des matières résiduelles.

2021-01-021

MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ) – ADHÉSION AU REGROUPEMENT POUR L'ACQUISITION ET LA LIVRAISON DE BACS ROULANTS POUR MATIÈRES ORGANIQUES ET MATIÈRES RECYCLABLES

ATTENDU que la MRC de La Haute-Yamaska (MRC) souhaite présenter une demande d'adhésion en cours de contrat à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour joindre son regroupement d'achats et le contrat octroyé faisant suite à l'appel d'offres public BAC-2021-1, pour un achat regroupé de différents bacs roulants et minibacs de cuisine pour la collecte des matières résiduelles, pour l'année 2021;

ATTENDU que l'article 14.7.1 du *Code municipal du Québec* :

- Permet à une MRC de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- Précise que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- Précise que le présent processus contractuel est assujéti au *Règlement sur la gestion contractuelle de l'UMQ* pour ses ententes de regroupement adopté par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU que la MRC désire participer à cet achat regroupé pour se procurer des bacs roulants bruns de 240 litres aérés pour matières organiques, des bacs roulants bleus de 360 litres standards pour matières recyclables ainsi que des pièces de remplacement (couvercles, tiges pour couvercle, roues, essieux, grilles de fond et trappes d'aération) et le service de livraison dans les quantités nécessaires pour satisfaire ses besoins;

ATTENDU que la MRC désire joindre le contrat en cours à compter du 25 janvier 2021 et jusqu'à son échéance fixée au 31 décembre 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Pascal Bonin, appuyé par M. le conseiller Marcel Gaudreau et résolu unanimement :

1. De joindre le regroupement d'achats de l'UMQ et le contrat en cours pour la période du 25 janvier au 31 décembre 2021 pour assurer son approvisionnement pour des bacs roulants bruns de 240 litres aérés pour matières organiques, des bacs roulants bleus de 360 litres standards pour matières recyclables ainsi que des pièces de remplacement (couvercles, tiges pour couvercle, roues, essieux, grilles de fond et trappes d'aération) et le service de livraison requis pour ses activités;
2. De s'engager à compléter pour l'UMQ, dans les délais fixés, la fiche technique d'inscription qui vise à connaître les quantités annuelles estimées des divers équipements dont elle prévoit avoir besoin;
3. Considérant que l'UMQ a déjà émis les contrats avec divers fournisseurs-adjudicataires, la MRC s'engage :
 - À respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;
 - À procéder à l'achat des produits qu'elle inscrira dans le formulaire, selon quantités minimales déterminées et autres conditions contractuelles;

4. De reconnaître que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants. Ce pourcentage est fixé à 0,5 %;
5. De transmettre la présente résolution à l'UMQ.

2021-01-022 **OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA CONCEPTION GRAPHIQUE DES PUBLICITÉS ET DU BILAN ANNUEL EN GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

Soumise : Offre de prix de FollowMe Studio pour le mandat de graphisme – Outils de communication récurrents – Gestion des matières résiduelles.

ATTENDU que la MRC a demandé des propositions de services pour la conception graphique des outils de communication récurrents en gestion des matières résiduelles;

ATTENDU que deux entreprises ont déposé une offre de prix à savoir, FollowMe Studio et Lithium Marketing inc.;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Jean-Marie Lachapelle, appuyé par M. le conseiller Éric Chagnon et résolu unanimement d'adjuger à l'entreprise FollowMe Studio le mandat pour la conception graphique des publicités et du bilan annuel tel qu'indiqué à l'offre de prix de ladite entreprise datée du 9 décembre 2020 telle que soumise, totalisant aux fins estimatives du contrat un montant de 6 000 \$, plus taxes applicables.

2021-01-023 **FIN DE PROBATION DE LA TECHNICIENNE EN COMPTABILITÉ**

Sur une proposition de M. le conseiller Marcel Gaudreau, appuyée par M. le conseiller Pierre Fontaine, il est résolu unanimement de mettre fin à la probation de Mme Caroline Michaud au poste de technicienne en comptabilité en date du 17 décembre 2020.

2021-01-024 **FIN DE PROBATION DE L'AGENTE DE DÉVELOPPEMENT, VOLET HALTES GOURMANDES ET MARCHÉS PUBLICS**

Sur une proposition de M. le conseiller Éric Chagnon, appuyée par M. le conseiller Marcel Gaudreau, il est résolu unanimement de mettre fin à la probation de Mme Stéphanie Beaulac au poste d'agente de développement, volet Haltes gourmandes et marchés publics en date du 14 janvier 2021.

2021-01-025 **ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE – DÉCLARATION SUIVANT L'EMBAUCHE D'UN AVOCAT AU SERVICE EXCLUSIF DE LA MRC**

ATTENDU que la MRC de La Haute-Yamaska a à son service exclusif un avocat nommé Me Grégory Carl Godbout;

ATTENDU la demande de dispense de l'obligation de souscrire au Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec pour cet avocat;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Éric Chagnon, appuyé par M. le conseiller Philip Tétrault, et résolu unanimement de déclarer aux fins du *Règlement sur l'assurance de la responsabilité professionnelle du Barreau du Québec* que la MRC de La Haute-Yamaska se porte garante, prend fait et cause et répond financièrement des conséquences de toute erreur ou omission de cet avocat dans l'exercice de ses fonctions.

2021-01-026 **MODIFICATION AU STATUT D'EMPLOI DU TECHNICIEN EN GESTION DOCUMENTAIRE**

ATTENDU que M. François Soucy agit à titre de technicien en gestion documentaire, rattaché à la division du greffe et des archives, à temps plein depuis le 16 septembre 2019;

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier le statut du poste occupé par cet employé de façon à le transférer de contractuel en poste régulier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller René Beaugard, appuyé par M. le conseiller Marcel Gaudreau et résolu unanimement de transférer le poste de technicien en gestion documentaire occupé par M. François Soucy en poste régulier à compter du 1^{er} janvier 2021.

2021-01-027 **LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES POUR LE NOUVEAU CENTRE ADMINISTRATIF DE LA MRC DE LA HAUTE-YAMASKA**

Il est proposé par M. le conseiller Pascal Bonin, appuyé par M. le conseiller Philip Tétrault et résolu unanimement :

1. D'approuver le lancement d'un appel d'offres public afin de mandater un entrepreneur pour réaliser les travaux nécessaires pour le nouveau centre administratif de la MRC de La Haute-Yamaska;
2. D'établir le mode d'attribution du contrat sur la base du soumissionnaire conforme ayant prévu le prix le plus bas.

2021-01-028 **OCTROI D'UN MANDAT EN GESTION DE PROJET POUR L'ANNÉE 2021 À LA VILLE DE GRANBY POUR LA SUPERVISION DES MANDATS DE CONCEPTION DES PLANS ET DEVIS DE DÉMOLITION ET DE CONSTRUCTION DU BÂTIMENT ADMINISTRATIF DE LA MRC**

Sur une proposition de M. le conseiller Éric Chagnon, appuyée par M. le conseiller René Beaugard, il est résolu unanimement d'octroyer un mandat à la Ville de Granby pour la gestion de projet pendant l'année 2021 pour la supervision des mandats de conception des plans et devis, de démolition et de construction du bâtiment administratif de la MRC, sur la base du taux horaire des ressources impliquées et pour un montant maximal de 50 000 \$, plus taxes applicables.

2021-01-029 **APPROBATION ET RATIFICATION D'ACHATS**

Sur une proposition de M. le conseiller René Beaugard, appuyée par M. le conseiller Jean-Marie Lachapelle, il est résolu unanimement de ratifier et d'approuver les achats suivants :

| Fournisseur | Description | Coût |
|-------------|-------------|------|
|-------------|-------------|------|

RATIFICATION D'ACHATS :

Partie 1 du budget (ensemble) :

| | | |
|-----------------------------|------------------------|-------------|
| MS Geslam informatique inc. | Banque de 50 heures en | 5 001,41 \$ |
| | informatique | |

Partie 2 du budget (évaluation, diffusion matrice, sécurité publique) :

| | | |
|-------------------|--|-----------|
| PG solutions inc. | Installation PG vers les nouveaux postes informatiques | 275,94 \$ |
|-------------------|--|-----------|

APPROBATION D'ACHATS :

Partie 1 du budget (ensemble) :

| | | |
|--|---|--------------|
| Activis | Forfait hébergement du site Web des Haltes gourmandes pour 2021 | 814,02 \$ |
| CIM | Entretien annuel des logiciels de comptabilité municipale | 4 386,30 \$ |
| Cima info inc. | Banque de 15 heures pour le suivi du site Web de la MRC | 1 379,70 \$ |
| Les Contenants Durabac inc. | Couvercles et tiges pour conteneurs | 2 299,50 \$ |
| Icimédias (Granby Express) | Publicités annuelles pour le service régional de collectes, les services des écocentres et la promotion de l'espace du réemploi | 9 041,63 \$ |
| Icimédias (Granby Express) | Publicité pour les vœux de Noël | 565,68 \$ |
| CN2I – Coopérative Nationale de l'information indépendante (La Voix de l'Est et Le Plus) | Publicités annuelles pour le service régional de collectes, les services des écocentres et la promotion de l'espace du réemploi | 24 902,48 \$ |
| CN2I – Coopérative Nationale de l'information indépendante (La Voix de l'Est) | Publicité cahier spécial – Salon de l'habitation | 1 794,76 \$ |
| CN2I – Coopérative Nationale de l'information indépendante (La Voix de l'Est) | Publicité pour les vœux de Noël | 149,47 \$ |
| Les Équipements MsGeslam inc. | Entretien annuel – Serveur HP Proliant 350 G8 – 50 % ADM – 50 % EVA | 431,13 \$ |
| Lithium Marketing inc. | Banque de 10 heures pour le suivi du site Web de GMR | 1 149,75 \$ |
| MS Geslam informatique inc. | Vigiflex essentiel serveur incluant surveillance réseau et 5 licences ESET pour les serveurs | 2 990,50 \$ |
| MS Geslam informatique inc. | 35 licences annuelles de l'antivirus ESET | 1 424,54 \$ |

| | | |
|------------------|---|---------------------------|
| Journal Panorama | Publicités annuelles pour le service régional de collectes, les services des écocentres et la promotion de l'espace du réemploi | 2 090,00 \$ |
| Sani-Éco inc. | Déplacements de bacs et conteneurs | 2 299,50 \$ |
| Ville de Granby | 44 téléphones et 10 casques d'écoute | 13 864,10 \$ ¹ |

Partie 2 du budget (évaluation, diffusion matrice, sécurité publique) :

| | | |
|-------------------------------|---|--------------|
| Groupe de géomatique Azimut | Entretien et frais utilisation annuels Gocadastre, Gorôle, GOconvMAMM, Gomatrice, Godossier | 13 756,77 \$ |
| Groupe de géomatique Azimut | Abonnement annuel Gonet – Intranet et Internet | 24 864,13 \$ |
| Groupe de géomatique Azimut | Banque de 5 heures de soutien technique | 632,36 \$ |
| Les Équipements MsGeslam inc. | Entretien annuel – Serveur HP Proliant 350 G8 – 50 % ADM – 50 % EVA | 431,13 \$ |
| MS Geslam informatique inc. | 6 licences annuelles de l'antivirus ESET | 244,21 \$ |
| PG solutions inc. | Entretien et soutien annuel – Suite logicielle AC évaluation | 32 318,32 \$ |

TOTAL: 147 107,32 \$

Note 1 : Afin de couvrir cette dépense, il est résolu d'affecter le montant nécessaire n'excédant pas 12 660 \$ du poste budgétaire « surplus non affecté – ensemble des municipalités ».

2021-01-030 APPROBATION DES COMPTES

Il est proposé par M. le conseiller Marcel Gaudreau, appuyé par M. le conseiller Pierre Fontaine et résolu unanimement d'autoriser le paiement des comptes énumérés à la liste portant le numéro « APP-01-01 ». Cette liste fait partie intégrante de la présente résolution comme ci au long récitée.

Note : DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL AU CONSEIL REQUIS SUIVANT LES RÉGLEMENTS NUMÉROS 2017-303 ET 2019-318 AINSI QUE SOUS L'ARTICLE 25 DE LA LOI SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX

Conformément aux dispositions des règlements numéro 2017-303 et 2019-318 ainsi que de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*, il est déposé devant les membres du conseil de la MRC un rapport des paiements effectués ainsi que la liste des dépenses autorisées depuis la dernière séance ordinaire.

2021-01-031 **ADOPTION DE LA RÉPARTITION DES SOMMES PAYABLES À LA MRC POUR L'ANNÉE 2021**

Soumis : Projet de répartition des sommes payables à la MRC de La Haute-Yamaska pour l'année 2021 par les municipalités dont le territoire en fait partie.

Sur une proposition de M. le conseiller Éric Chagnon, appuyée par M. le conseiller Pascal Bonin, il est résolu unanimement d'autoriser la répartition des sommes payables à la MRC de La Haute-Yamaska pour l'année 2021 telle que soumise.

2021-01-032 **TRANSFERTS AU SURPLUS AFFECTÉ POUR ENGAGEMENTS DE CRÉDITS AU 31 DÉCEMBRE 2020**

Soumise : Liste des engagements de crédits à transférer au surplus affecté au 31 décembre 2020.

Il est proposé par M. le conseiller René Beauregard, appuyé par M. le conseiller Philip Tétrault et résolu unanimement d'autoriser les transferts aux surplus affectés suivants au 31 décembre 2020 afin de couvrir les engagements de crédits 2020, à savoir :

1. Transférer un montant de 50 916,00 \$ du poste « surplus non affecté – à l'ensemble » au poste « surplus affecté à l'ensemble – engagements de crédits »;
2. Transférer un montant de 200,00 \$ du poste « surplus non affecté – boues de fosses septiques » au poste « surplus affecté boues de fosses septiques – engagements de crédits »;
3. Transférer un montant de 2 493,76 \$ du poste « surplus non affecté – évaluation » au poste « surplus affecté évaluation – engagements de crédits ».

2021-01-033 **MODIFICATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 2020-12-499 – AUGMENTATION DU SURPLUS AFFECTÉ « MATIÈRES RÉSIDUELLES »**

ATTENDU que certaines données financières énoncées à la résolution numéro 2020-12-499 doivent être rectifiées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Marcel Gaudreau, appuyé par M. le conseiller Pierre Fontaine et résolu unanimement de modifier la résolution numéro 2020-12-499 de manière à :

1. Remplacer le montant de revenus projetés indiqué de 1 850 000 \$ par 1 900 000 \$ quant à la compensation pour la collecte sélective des matières recyclables 2020;
2. Remplacer le montant de compensation pour les matières recyclables qui excède les prévisions budgétaires indiqué de 316 327,96 \$ par 266 327,96 \$ de sorte que le surplus affecté « matières résiduelles » soit augmenté de 266 327,96 \$ et non de 316 327,96 \$.

2021-01-034

ADJUDICATION DU CONTRAT D'ASSURANCES GÉNÉRALES 2021

Soumise : Proposition de la Mutuelle des municipalités du Québec pour le renouvellement des assurances générales de la Municipalité régionale de comté de La Haute-Yamaska pour l'année 2021.

Il est proposé par M. le conseiller Pierre Fontaine, appuyé par M. le conseiller René Beauregard et résolu unanimement d'accepter la proposition de la Mutuelle des municipalités du Québec en date du 2 novembre 2020 pour le renouvellement des assurances générales 2021 de la Municipalité régionale de comté de La Haute-Yamaska et comprenant les protections suivantes :

| | | |
|-----|---|-------------|
| 1. | Contenu de bureau et assurances des systèmes informatiques (limite 1 087 163 \$, franchise 2 500 \$) | 466,00 \$ |
| | Bâtiments et contenu – Écocentres (2 006 282 \$, franchise 2 500 \$) | 7 455,00 \$ |
| | Assurance de biens spécifiés (équipement audiovisuel, canon, portables, maison ToutRisque, mascotte, simulateur incendie, bacs roulants entreposés dans les municipalités) (limite 182 650 \$, franchise 1 000 \$) | 822,00 \$ |
| | Équipements d'entrepreneurs – Rétrocaveuse et équipements | 912,00 \$ |
| 2. | Responsabilité civile – MRC (2 000 000 \$, franchise pour dommages matériels 500 \$) | 4 986,00 \$ |
| 3. | Cyberrisques – Option B | 3 000,00 \$ |
| 4. | Responsabilité civile – Écocentres (2 000 000 \$, franchise pour dommages matériels 500 \$) | 5 736,00 \$ |
| 5. | Responsabilité municipale – MRC (1 000 000 \$/2 000 000 \$, franchise 1 000 \$) | 9 033,00 \$ |
| 6. | Responsabilité municipale – COGEMRHY et 2 écocentres (1 000 000 \$/2 000 000 \$, franchise 1 000 \$) | 1 725,00 \$ |
| 7. | Avenant Loi C-21 | 1 000,00 \$ |
| 8. | Responsabilité civile complémentaire de 5 000 000 \$ et Umbrella de 3 000 000 \$ | 6 568,00 \$ |
| 9. | Fidélité des employés (fidélité 10 000 \$, vol d'argent 1 000 \$, aucune franchise) | 181,00 \$ |
| 10. | Assurance automobile – MRC (chapitres A, B2 et B3, 2 000 000 \$, franchise 500 \$) | 742,00 \$ |
| 11. | Assurance automobile – Écocentres (chapitres A, B2 et B3, 2 000 000 \$, franchise 500 \$) | 371,00 \$ |
| 12. | Assurance pour une remorque – COGEMRHY | 74,00 \$ |
| 13. | Assurance bris des machines – MRC | 705,00 \$ |
| 14. | Assurance responsabilité environnementale – Écocentres (franchise 5 000 \$, limite de nettoyage à 500 000 \$) | 8 400,00 \$ |

52 176,00 \$

plus taxes applicables

Il est également résolu unanimement de répartir les primes d'assurances pour l'année 2021 selon les modalités suivantes :

Primes payables par le service d'évaluation :

- 50 % de la prime relative au contenu de bureau et assurances informatiques, soit 233 \$, plus taxes applicables;
- La prime relative au véhicule du service d'évaluation, soit 371 \$, plus taxes applicables.

Primes payables par l'ensemble des municipalités :

- Le solde de la prime, soit 51 572 \$, plus taxes applicables.

Il est enfin résolu unanimement de facturer à COGEMRHY :

1. La totalité de la prime Bâtiment et contenu des écocentres, soit 7 455 \$, plus taxes applicables;
2. La totalité de la prime Équipements d'entrepreneur pour la rétrocaveuse, le transpalette et la plateforme élévatrice soit 912 \$, plus taxes applicables;
3. La totalité de la prime Responsabilité civile – Écocentres, soit 5 736 \$, plus taxes applicables;
4. La totalité de la prime Responsabilité municipale – Écocentres, soit 1 725 \$, plus taxes applicables;
5. La totalité des primes relatives à la camionnette, soit 371 \$, plus taxes applicables;
6. La totalité de la prime relative à la remorque, soit 74 \$, plus taxes applicables;
7. 50 % de la prime pour bris des machines, soit 352,50 \$, plus taxes applicables;
8. La totalité de la prime Responsabilité environnementale – Écocentres, soit 8 400 \$, plus taxes applicables;
9. Toutes factures additionnelles émises suite à un réajustement des valeurs ou des protections.

Advenant que la MRC reçoive ultérieurement des crédits pour les primes attribuées à COGEMRHY, ceux-ci seront retournés à l'organisme.

2021-01-035

SUGGESTION D'UN REMPLAÇANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS À LA SUITE DE LA DÉMISSION DE M. GILLES ST-JEAN

ATTENDU la récente démission de M. Gilles St-Jean au conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités (FQM);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Philip Tétrault, appuyé par M. le conseiller Pierre Fontaine et résolu unanimement de recommander à la FQM la

candidature de M. Paul Sarrazin, maire de Sainte-Cécile-de-Milton et préfet de la MRC de La Haute-Yamaska, à titre d'administrateur de la FQM.

2021-01-036

AUTORISATION DE SIGNATURE – AVENANT AU CONTRAT DE PRÊT ENTRE LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC ET LA MRC CONCLU DANS LE CADRE DU PROGRAMME AIDE D'URGENCE AUX PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES

Soumis : Avenant numéro 2020-5 au contrat de prêt intervenu avec le gouvernement du Québec pour le programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises.

ATTENDU le contrat de prêt intervenu le 16 avril 2020 entre le gouvernement du Québec et la MRC dans le cadre du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises ainsi que les quatre avenants à ce contrat de prêt;

ATTENDU la prolongation des fermetures de certains commerces décrétée minimalement par le gouvernement jusqu'au 8 février 2021;

ATTENDU le cadre d'intervention modifié du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises reçu le 13 janvier 2021;

ATTENDU que la MRC a presque entièrement écoulé la troisième et dernière enveloppe de fonds mis à sa disposition par le ministère de l'Économie et de l'Innovation et que des besoins demeurent pour les entreprises du territoire auxquels il sera impossible pour la MRC de répondre sans de nouvelles ressources financières supplémentaires;

ATTENDU que la MRC est admissible à un montant additionnel de 500 000 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Pascal Bonin, appuyé par M. le conseiller René Beauregard et résolu unanimement :

1. De confirmer au ministère de l'Économie et de l'Innovation la demande de la MRC aux fins d'obtenir des fonds supplémentaires pour le programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;
2. D'autoriser le préfet ou, en son absence, le préfet suppléant et la directrice générale et secrétaire-trésorière ou, en son absence, la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, à signer l'avenant numéro 2020-5 tel que soumis et à y effectuer toutes les modifications mineures jugées nécessaires.

2021-01-037

FONDS LOCAL D'INVESTISSEMENT – OCTROI DE PRÊTS DANS LE CADRE DU PROGRAMME AIDE D'URGENCE AUX PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES

Soumis : Tableau des prêts.

ATTENDU le programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises dans le contexte de la pandémie de la COVID-19;

ATTENDU les recommandations de Granby Industriel du 15 janvier 2021 et du 19 janvier 2021 émises à la suite de l'analyse des dossiers soumis par les entreprises admissibles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller René Beauregard, appuyé par M. le conseiller Marcel Gaudreau et résolu unanimement d'octroyer les prêts FLI-AERAM-077 à FLI-AERAM-084 décrits au tableau des prêts tel que soumis.

2021-01-038

PARTENARIAT AVEC LE CÉGEP DE GRANBY POUR LE PROGRAMME DE FORMATION EN AFFAIRES POUR RÉUSSIR – TRAVAILLEURS AUTONOMES ET ENTREPRENEURS ACTIONNAIRES

ATTENDU la proposition de partenariat du Cégep de Granby dans le cadre des volets travailleurs autonomes et entrepreneurs actionnaires du programme de formation « En affaires pour réussir »;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Jean-Marie Lachapelle, appuyé par M. le conseiller Pascal Bonin et résolu unanimement :

1. De conclure un partenariat avec le Cégep de Granby pour contribuer financièrement à la formation qui sera dispensée à la prochaine cohorte de travailleurs autonomes et à celle de gestionnaires de PME qui démarreront en 2021, et ce, en fonction de la contribution suivante :
 - a) 1 475 \$ par participant à la cohorte pour PME (150 heures de formation);
 - b) 1 037,50\$ par participant à la cohorte pour travailleurs autonomes (90 heures de formation).

La participation de la MRC est toutefois limitative au remboursement des coûts de formation pour les seuls étudiants dont l'entreprise est située sur le territoire de la MRC, et ce, pour un maximum de 10 étudiants par cohorte;

2. D'affecter les fonds nécessaires à ce partenariat à même l'enveloppe du Fonds régions et ruralité, volet 2;
3. D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière ou, en son absence, la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe à signer le protocole d'entente ainsi que tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution et à y effectuer toutes les modifications mineures jugées nécessaires.

2021-01-039

RATIFICATION DE SIGNATURE – AVENANT AU PROTOCOLE D'ENTENTE DANS LE CADRE DE L'AIDE FINANCIÈRE OCTROYÉE PAR LE MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION POUR LE PROJET DE COOPÉRATION INTERMUNICIPALE EN LOISIRS

Soumis : Avenant au protocole d'entente dans le cadre de l'aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale en loisirs.

ATTENDU que la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a signé un protocole d'entente avec la MRC de La Haute-Yamaska le 30 mars 2020 concernant une aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale en loisirs et que la MRC désire reporter la date de fin de projet au 31 décembre 2022;

ATTENDU la signature d'un avenant au protocole d'entente à cet effet le 18 décembre dernier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Marcel Gaudreau, appuyé par M. le conseiller René Beauregard et résolu unanimement de ratifier la signature de l'avenant au protocole d'entente dans le cadre de l'aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale, tel que soumis, par la directrice générale et secrétaire-trésorière en date du 18 décembre 2020.

2021-01-040

ENTENTE DE PRINCIPE POUR LE RENOUELEMENT DE L'ENTENTE SECTORIELLE POUR LE PROGRAMME DES BOURSES D'INITIATIVES EN ENTREPRENEURIAT COLLECTIF

ATTENDU que l'entente sectorielle sur le développement de projets mobilisateurs en économie sociale 2018-2021 dans la région administrative de la Montérégie pour le programme des bourses d'initiatives en entrepreneuriat collectif vient à échéance le 31 mars 2021;

ATTENDU que les MRC de la Montérégie souhaitent conclure une nouvelle entente sectorielle d'une durée de 3 ans pour les années 2021 à 2024 aux mêmes fins;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Jean-Marie Lachapelle, appuyé par M. le conseiller René Beauregard et résolu unanimement :

1. De manifester l'intention de participer à cette nouvelle entente sectorielle;
2. D'accepter d'y investir une somme annuelle de 10 000 \$;
3. Que la participation financière de la MRC soit assumée par l'entremise du Fonds régions et ruralité, volet 2.

2021-01-041

ÉVÉNEMENT QUÉBEC : RICHE ET SAVOUREUX

ATTENDU la demande de commandite du 14 décembre 2020 pour l'événement virtuel Québec : Riche et Savoureux du 27 février 2021;

ATTENDU que cet événement se déroulera sous la thématique de l'agrotourisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller René Beauregard, appuyé par M. le conseiller Pierre Fontaine et résolu unanimement de commanditer l'événement Québec : Riche et Savoureux selon les modalités du niveau Diamant, pour une somme de 1 000 \$, afin de promouvoir le Réseau des Haltes gourmandes en Haute-Yamaska.

2021-01-042

MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-04-154 – FRAIS D'ADHÉSION DES MEMBRES DES HALTES GOURMANDES

ATTENDU que la période visée par l'exemption du paiement des frais d'adhésion par les membres des Haltes gourmandes prévue à la résolution numéro 2020-04-154 devait être du 1^{er} avril 2020 au 31 mai 2021 et non l'année civile 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Marcel Gaudreau, appuyé par M. le conseiller René Beauregard et résolu unanimement de modifier la résolution numéro 2020-04-154 de manière à remplacer le paragraphe 1. par le suivant :

- « 1. Offre aux entreprises agroalimentaires de joindre le Réseau des Haltes gourmandes sans frais d'adhésion pour la période du 1^{er} avril 2020 au 31 mai 2021 et annule les frais d'adhésion pour cette période; »

2021-01-043

LIBÉRATION DE LA GARANTIE D'EXÉCUTION DU CONTRAT NUMÉRO 2018/001 POUR LA FOURNITURE D'UN SERVICE DE TRANSPORT COLLECTIF PAR TAXI POUR CERTAINS TRAJETS SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DE LA HAUTE-YAMASKA

ATTENDU le contrat numéro 2018/001 intervenu avec 9166-2973 Québec inc. pour la fourniture d'un service de transport collectif par taxi pour certains trajets sur le territoire de la MRC de La Haute-Yamaska en 2018, lequel a été renouvelé pour les années 2019 et 2020;

ATTENDU que la fourniture de services est maintenant complétée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Éric Chagnon, appuyé par M. le conseiller Philip Tétrault et résolu unanimement de libérer la garantie d'exécution fournie, au montant de 5 000 \$, pour le contrat numéro 2018/001 pour la fourniture d'un service de transport collectif par taxi pour certains trajets sur le territoire de la MRC de La Haute-Yamaska.

2021-01-044

PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'ENTRETIEN DE LA ROUTE VERTE – ATTESTATION DES DÉPENSES ENCOURUES POUR 2020

ATTENDU que la MRC de La Haute-Yamaska est éligible au Programme d'aide aux infrastructures de transport actif – Véloce III dont le volet 3 concerne l'entretien de la Route verte et de ses embranchements;

ATTENDU que cette aide vise à « soutenir les organismes admissibles dans la prise en charge de l'entretien du réseau cyclable national de la Route verte et certains de ses embranchements régionaux dont ils ont la responsabilité »;

ATTENDU que cette aide permet de compenser une partie des dépenses encourues pour la période du 1^{er} avril au 31 décembre 2020;

ATTENDU que pour la période du 1^{er} avril au 31 décembre 2020, la MRC a entretenu 63,13 km de Route verte et 21,34 km d'embranchements cyclables ayant été reconnus comme réseaux régionaux par le ministère des Transports;

ATTENDU que pour bénéficier de l'aide financière du programme précité, le conseil doit attester des dépenses encourues durant cette période pour l'entretien des infrastructures de la Route verte et des embranchements régionaux, le tout selon la liste des travaux et dépenses admissibles;

ATTENDU que la MRC de La Haute-Yamaska a supporté de telles dépenses d'entretien comme suit en 2020 :

- En assumant des dépenses admissibles de 295 070,58 \$ via l'organisme Corporation d'aménagement récréo-touristique de la Haute-Yamaska (C.A.R.T.H.Y.) inc.;
- En assumant des dépenses admissibles de 3 405,68 \$ via l'organisme Association cycliste Drummond-Foster (A.C.D.F.) inc.;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Pascal Bonin, appuyé par M. le conseiller Pierre Fontaine et résolu unanimement :

1. D'attester au ministère des Transports que, selon les critères du programme, les dépenses encourues par la MRC de La Haute-Yamaska pour la période du 1^{er} avril au 31 décembre 2020 s'élèvent à 298 476,26\$;

2. D'autoriser la direction générale à fournir sur demande audit ministère copie de toutes les pièces justifiant les dépenses encourues et qui seront requises pour satisfaire aux règles dudit programme.

2021-01-045 **AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE DE DROIT DE PASSAGE TEMPORAIRE SUR UN TRONÇON DE LA PISTE CYCLABLE L'ESTRIADE POUR LA SAISON HIVERNALE 2020-2021**

Soumis : Projet d'entente de droit de passage temporaire sur un tronçon de la piste cyclable l'Estriade pour la saison hivernale 2020-2021.

ATTENDU la demande écrite datée du 18 novembre 2020 en vue d'obtenir un droit de passage pour Les Motoneigistes du corridor permanent inc. et ses motoneigistes sur une portion de la piste cyclable l'Estriade située sur le territoire de la Ville de Waterloo;

ATTENDU que le conseil d'administration de la Corporation d'aménagement récréo-touristique de la Haute-Yamaska (C.A.R.T.H.Y.) inc. a donné son accord au droit de passage demandé, pour l'hiver 2020-2021, lors de sa réunion du 9 décembre 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Jean-Marie Lachapelle, appuyé par M. le conseiller Éric Chagnon et résolu unanimement d'accepter le projet d'entente tel que soumis et d'autoriser le préfet ou, en son absence, le préfet suppléant et la directrice générale et secrétaire-trésorière ou, en son absence, la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, à signer ce document pour et au nom de la MRC et à y effectuer toutes les modifications mineures jugées nécessaires.

2021-01-046 **APPUI À LA PROPOSITION DE VIDÉOTRON POUR LE DÉPLOIEMENT D'INTERNET HAUTE VITESSE SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DE LA HAUTE-YAMASKA**

ATTENDU que lors d'une visioconférence tenue le 15 décembre 2020, Vidéotron a présenté aux représentants de la MRC et de certaines municipalités locales du territoire son projet d'agrandissement de couverture d'Internet haute vitesse en Haute-Yamaska;

ATTENDU que le projet de Vidéotron consiste à desservir en « Fibre à la maison (FTTH) » l'ensemble des unités d'habitation actuellement non desservies par Internet haute vitesse sur le territoire de la MRC;

ATTENDU qu'Internet haute vitesse est maintenant un service essentiel qui doit être accessible équitablement à toutes les habitations, la récente pandémie de COVID-19 ayant fait la plus pertinente démonstration de cet état de fait;

ATTENDU la priorisation répétée du dossier du déploiement d'Internet haute vitesse en région tant par les gouvernements provincial que fédéral;

ATTENDU que des programmes de financement sont accessibles aux entreprises en télécommunication pour compléter le déploiement;

ATTENDU la demande d'appui de Vidéotron qui projette de solliciter un financement auprès des gouvernements provincial et fédéral pour déployer Internet haute vitesse sur le territoire de La Haute-Yamaska;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Éric Chagnon, appuyé par M. le conseiller Philip Tétrault et résolu unanimement que la MRC de La Haute-Yamaska appuie toute démarche de Vidéotron auprès des gouvernements fédéral et provincial visant l'obtention du financement qui lui permettra de déployer la « Fibre à la maison » sur l'ensemble du territoire de la MRC, et ce, à toutes les résidences n'ayant actuellement aucun accès à Internet haute vitesse.

2021-01-047

DEMANDE D'APPUI DE LA VILLE DE BROMONT – CANDIDATURE DE LA ZONE D'INNOVATION DE BROMONT

ATTENDU que la Société de développement économique de Bromont (SODEB) a le mandat du développement économique de la Ville de Bromont, plus précisément du Parc scientifique Bromont;

ATTENDU que le gouvernement provincial est à mettre en place des zones d'innovation en vue de générer de la richesse et de meilleurs emplois pour l'ensemble des Québécois en arrimant la recherche, l'innovation et l'entrepreneuriat au sein de territoires attrayants à travers tout le Québec;

ATTENDU que selon la vision du gouvernement, les zones d'innovation doivent présenter un projet structurant dans un créneau spécifique et doivent favoriser le maillage entre les universités et des entreprises innovantes, dans un territoire défini offrant une qualité de vie;

ATTENDU que la Ville de Bromont possède plusieurs millions de pieds carrés de terrain à vocation industrielle dans le parc scientifique et que celle-ci investit des sommes importantes dans le prolongement des infrastructures municipales pour viabiliser ses terrains;

ATTENDU que la Ville de Bromont a sur son territoire la plus grande concentration de salles blanches au Canada et plusieurs entreprises de grande notoriété dans le secteur de l'électronique;

ATTENDU que l'Université de Sherbrooke, en partenariat avec Teledyne DALSA Semiconducteurs et IBM Canada ont fondé sur le territoire de Bromont un centre de recherche spécialisé en microélectronique, le centre de collaboration MiQro innovation (C2MI);

ATTENDU que le siège social du Pôle d'excellence de l'industrie des systèmes électroniques (ISEQ), représentant plus de 730 entreprises, est situé à Bromont et qu'il offre à la zone d'innovation une représentation provinciale, transversale et intersectorielle dans les différentes régions du Québec;

ATTENDU qu'une désignation formelle d'une zone d'innovation dans le secteur des technologies numériques, par le biais des systèmes électroniques intelligents représenterait une reconnaissance importante de l'apport de cette industrie, non seulement au point de vue économique, mais aussi comme un élément essentiel à l'innovation et à la révolution numérique;

ATTENDU que le projet de zone d'innovation de Bromont profiterait à plusieurs secteurs d'activités;

ATTENDU que la SODEB, le C2MI et la Ville de Bromont ont travaillé conjointement à élaborer et définir le projet de zone d'innovation de Bromont – Technum Québec;

ATTENDU que le projet Technum Québec repose sur trois orientations, soit : accélérer le passage de l'idée au marché dans les technologies numériques, développer le savoir pour propulser l'innovation dans les entreprises, faire de Technum Québec une zone d'innovation attractive à l'international, ceci incluant dix-huit projets distincts;

ATTENDU la demande d'appui de la Ville de Bromont pour la candidature de cette zone d'innovation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Pascal Bonin, appuyé par M. le conseiller Marcel Gaudreau et résolu unanimement d'appuyer la candidature de la zone d'innovation de Bromont auprès du ministère de l'Économie et de l'Innovation.

Note :

PÉRIODE DE QUESTIONS

La deuxième période de questions ne peut être tenue en raison du fait que la présente séance du conseil est tenue à huis clos conformément à l'Arrêté numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux du 2 octobre 2020.

2021-01-048

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Sur une proposition de M. le conseiller Philip Tétrault, appuyée par M. le conseiller René Beauregard, il est résolu unanimement de lever la séance à 19 h 29.

(signé)

Mme Johanne Gaouette,
directrice générale et
secrétaire-trésorière

(signé)

M. Paul Sarrazin, préfet